

# *Les enfants juifs en Creuse*

*René CASTILLE ; Président de l'Association pour la Recherche  
et la Sauvegarde de la Vérité Historique sur la Résistance en Creuse.*

Le thème de ma communication figurant sur le programme : « *Les enfants cachés en Creuse* » est quelque peu restrictif. Il y manque le mot « juifs » et il me paraît avant toute chose souhaitable – ce n'a pas fait jusqu'ici – de bien définir le sens, à l'époque, de chaque terme : enfant, juif, caché.

Enfants : Le *Petit Larousse* donne comme définition : « garçon ou fille dans l'âge de l'enfance », laquelle se situe « entre la naissance et la puberté », étant précisé qu'elle est plus précoce chez les filles que chez les garçons.

En matière de ravitaillement, donc de survie, il convient de se souvenir qu'en ces temps douloureux il fallait, comme aujourd'hui, de l'argent pour acheter sa nourriture et satisfaire à ses besoins élémentaires : vêtements, chaussures, etc., mais aussi des « tickets. » Les enfants, selon leurs besoins supposés étaient « E » jusqu'à 3 ans, « J1 » de 3 à 6 ans, « J2 » de 7 à 12 ans, « J3 » de 13 à 21 ans. Il arrivait même qu'avec de l'argent et des tickets on ne trouve ce que l'on avait le droit d'acheter.

Pour l'école, laïque, gratuite et obligatoire, l'enfance correspondait, à l'époque, à l'enseignement primaire, lequel avait longtemps plafonné à 12 ans avant de passer à 13 puis, à partir de 1936, à 14 ans, ce qui avait justifié la création d'un cours supérieur, après le certificat d'études. Certains rapports de l'OSE distinguent les enfants d'âge scolaire et d'âge post-scolaire.

Pour les Allemands, en zone occupée, les enfants devaient porter l'étoile jaune à partir de 6 ans – elle ne fut pas imposée en zone sud même après l'occupation, en 1942 – mais, sur les deux zones, ils n'étaient déportables qu'à partir de 16 ans. C'est Laval qui obtint la déportation des enfants, « pour ne pas séparer les familles. »

Enfin, il ne faut pas oublier le glissement du temps qui fait que chaque jour un certain nombre de jeunes sortent de l'enfance, quelle que soit la définition retenue, et que d'autres y accèdent.

Enfants juifs : l'association au mot enfant du qualificatif « juif » complique encore la définition. Il est des enfants juifs français nés de familles juives françaises, des enfants juifs français nés sur le sol français de parents étrangers non naturalisés, et même parfois de parents naturalisés ayant perdu, en fonction de l'application de la loi du 22 juillet 1940, la nationalité française. Il est enfin des enfants étrangers nés à l'étranger de parents étrangers qui ont le statut d'étranger, étant encore précisé que lors des déportations on distinguera les familles et enfants juifs nés de parents venant du Reich ou des pays annexés par le Reich, et les autres.

Le terme « juif » désigne aussi des personnes différentes pour les Allemands et pour le gouvernement de Vichy, lequel donnera successivement deux définitions : le statut du 3 octobre 1940 intègre la notion de race et celui du 2 juin 1941 celle de religion.

Enfant juif caché : Les enfants juifs, français et étrangers, restés sous l'autorité de leur famille et ceux confiés à l'OSE ou à d'autres organisations, ont une existence « légale » jusqu'à la fin de 1942 et souvent au-delà. Les Étrangers, quelle que soit leur origine, leur religion et leur âge, sont recensés comme tels en fonction de textes antérieurs à l'occupation et à Vichy, connus comme tels dans les communes d'hébergement qui les inscrivent sur le « Registre des Étrangers » et leur délivrent leurs tickets d'alimentation, par les écoles qui les accueillent aussi comme tels. La France avait dans l'entre-deux-guerres accueilli et intégré de nombreux immigrants. La Creuse comptait au 31 décembre 1940, 3 660 étrangers, appartenant à 28 nationalités, de toutes confessions, inclus les apatrides.

Ceux, adultes et enfants, Français et Étrangers reconnus comme « Juifs » sont recensés comme tels, en fonction du second statut, au cours de l'été de 1941, (en Creuse au cours de la dernière semaine de juillet) et leurs titres d'identification portent, à partir de décembre, la mention « Juif. » Ils sont connus de la Préfecture et des Mairies des communes d'accueil, dès lors surveillés à la fois comme Étrangers et comme Juifs. Il existe des listes d'étrangers, par nationalité, et des listes de Juifs, français et étrangers. Les directeurs des « maisons » de l'OSE

fournissent périodiquement, d'abord la liste des enfants étrangers hébergés, puis, dans la seconde phase, la liste des enfants Juifs, en distinguant la nationalité et en mentionnant, pour les étrangers, la date d'entrée en France, critère qui sera pris en compte pour les déportations.

Les enfants de l'OSE deviendront « cachés » à partir du moment où ses dirigeants décideront de les disperser, et de les « cacher » au sein de la population non-juive après les avoir « aryanisés » c'est à dire dotés d'une identité « aryenne », de faux-papiers, avec un nouvel état-civil, et cachés dans des familles « aryennes » ou établissements d'accueil, laïcs et religieux « aryens », parfois transférés hors de France, notamment en Suisse.

L'OSE fermera alors, en tout ou partie, ses « maisons », ce qui ne se fera pas toujours sans difficultés, et nécessitera souvent une assistance administrative pour justifier le départ des enfants. En fait, à cette époque, l'OSE n'existe plus en tant que telle car toutes les associations juives ont été dissoutes en fonction de la loi du 29 novembre 1941 qui a créé l'UGIF (Union Générale des Israélites de France), mais ses responsables ont, en quelque sorte, phagocyté la 3<sup>ème</sup> direction, en charge des problèmes de santé, ce qui leur permet, de continuer à suivre les enfants sous sa protection, mais aussi ceux d'autres ex-organisations.

Hors associations, des enfants seront aussi cachés par leurs familles, c'est à dire sortis des circuits de recensement, sous leur nom d'origine ou sous de faux-noms, avec de faux-papiers.

Ces considérations traduisent la complexité du sujet de ce colloque et l'ampleur des connaissances nécessaires pour l'aborder, inclus la maîtrise des conditions de vie de l'époque, des comportements des populations concernées, de leur évolution au fil du temps. Ce qui me conduit à rendre hommage aux chercheurs de notre association disparus, spécialement Georges Dallier, Jean Michaud, Jean Bernheim, à celles et ceux qui sont encore actifs, mais aussi aux personnalités éminentes qui, lors du colloque organisé, déjà en liaison avec l'OSE, en 1996 à Guéret, nous ont fait profiter de leurs travaux, de leurs compétences et parfois de leur vécu : Serge Klarsfeld sans qui la connaissance ne serait pas ce qu'elle est, Sabine Zeitoun dont chacun connaît les travaux sur l'OSE, Annette Wieviorka qu'il n'est pas nécessaire

de présenter, Georges Loinger qui fut un des principaux animateurs du circuit Garel, Mme Samuel ancienne directrice de l'OSE qui n'avait pas pu se déplacer mais porta témoignage sur ses activités et celles de son mari à Limoges, Georges Weill, qui s'exprimera tout à l'heure, sans oublier les « ex-enfants » dont certains sont ici. Henri Wolf qui ne relevait pas de l'OSE mais demeure un des deux seuls survivants des 19 « enfants » déportés de Creuse, est hélas en mauvaise santé.

Je salue le travail des professeurs du lycée de la Souterraine où furent accueillis et protégés par le directeur de l'époque, des enfants de l'OSE ; ils ont conçu et font vivre sur Internet le site « Bonjour les enfants » ; aussi Lisa Gossels, fille et nièce d'enfants de l'OSE, réalisatrice du film « *Les enfants de Chabannes* », ultime trace du site le plus caractéristique des maisons de l'OSE en Creuse ; site hautement symbolique, hélas désormais sans doute à jamais perdu comme tel, perdu par inconscience, fruit de l'incompétence et de l'ambition.

Pour rester dans les limites du temps qui m'est accordé, je vais devoir être très schématique (les actes du colloque de Guéret comportent 220 pages) et m'appuyer sur la chronologie qui est, comme chacun sait, la base de toute recherche historique ; étant supposé que chacun garde, en sa mémoire, les persécutions nazies : les lois de Nuremberg, la nuit de cristal, etc., qui avaient justifié une très importante émigration vers la France de juifs allemands, autrichiens, tchèques, polonais, etc. ; sans oublier, en France, l'antisémitisme d'une petite minorité, en particulier celui de quelques prétendus intellectuels qui, après la défaite, vont parfois accéder à des fonctions de responsabilité, s'engager dans l'ultra-collaboration et sombrer avec elle.

Il n'est pas d'effet sans cause et de cause sans responsabilités. La société d'avant-guerre était déjà très structurée et Vichy a beaucoup légiféré. Toutes les initiatives dont vont avoir à souffrir les Juifs et leurs enfants (il n'y a pas de législation particulière pour les enfants) sont donc nées de textes, lois et décrets, appliqués avec plus ou moins de zèle par les diverses courroies de transmission du pouvoir (un policier ou un gendarme ne décidait pas un matin d'aller contrôler ou arrêter un Juif parce qu'il avait mal dormi, mais parce qu'il obéissait à un ordre de sa hiérarchie, en référence à un texte) et le juge appliquait de même, en cas d'infraction à la loi, juste ou inique, de bon gré ou à contre-cœur, la sanction

prévue. C'est donc l'arsenal législatif créé à l'encontre des Juifs qui nous permet de saisir la chronologie des évènements dont eurent à souffrir leurs enfants.

### **Pour mémoire**

La France avait accueilli, dans l'entre-deux guerres, de nombreux étrangers de diverses nationalités et confessions, à partir de 1933 puis 1938 beaucoup de Juifs fuyant les persécutions nazies.

1938 : Face aux tensions internationales une série de décrets du gouvernement Daladier régleme nte très sévèrement le séjour des étrangers, de toutes nationalités et de toutes confessions, vivant sur le sol français.

3 septembre 1939 : déclaration de guerre. Évacuation des populations frontalières, notamment d'Alsace et de Lorraine, parmi lesquelles des Juifs dont certains se fixeront temporairement en Creuse. Les étrangers, hors toute autre considération, sont assignés à résidence. Il faut préciser que la Creuse n'a pas de communauté juive, ni d'ailleurs de communauté protestante, qu'elle est déjà très déchristianisée.

L'OSE décide l'évacuation de ses « maisons » de la région parisienne vers des départements ruraux, notamment ceux du Limousin, qui offrent plus de sécurité. En Creuse elle installe 3 nouvelles maisons (déjà évoquées hier par Madame Allali) :

- A Chaumont sur la commune de Serre Bussière Vieille, à l'est du département,
- Au Masgelier sur la commune de Grand Bourg, à l'ouest du département,
- A Chabannes, sur la commune de Pierre de Fursac, limitrophe de la Haute Vienne.

Ces « maisons » ont chacune leur encadrement propre mais semblent être sous l'autorité de Félix Chevrier, (je cite) « *Secrétaire général de l'OSE, administrateur des colonies d'enfants, internats et pouponnières, chargé des rapports avec les autorités administratives, directeur de la colonie de Chabannes. Il est assisté de Jacob Bloch, Russe, Inspecteur général de l'OSE, chargé du contrôle des « maisons » et fondé de pouvoirs pour les actes et baux, chargé des rapports avec la direction centrale de l'OSE, transférée à Montpellier, et Elysée Cogan, Roumain,*

*Chef du ravitaillement des colonies de Creuse et Haute Vienne, fondé de pouvoirs pour les achats de matériels et de vivre. » (fin de citation)*

Félix Chevrier, à la différence des autres responsables et directeurs de « maisons », n'est pas juif. Il est ou se dit catholique. Il était, avant la guerre, attaché au cabinet de Marc Rucart, ministre de la santé publique, en charge de « *l'assistance aux israélites allemands et autrichiens internés pour cause de guerre* » fonction qui explique ses relations avec l'OSE. C'est une personnalité, connue dans divers milieux intellectuels, qui a déjà une longue expérience des associations caritatives. L'un des premiers documents signés par lui, figurant aux Archives de la Creuse, est la demande d'affectation d'instituteurs auprès des enfants de Chaumont et du Masgelier.

Les trois « maisons » de Creuse sont installées dans des « châteaux » en fait, de grandes demeures, pas toujours en bon état, mais elles sont toutes différentes tant par leur localisation, leurs effectifs, leurs conditions de fonctionnement et la personnalité de leur responsable.

Chaumont est un site isolé, sur une toute petite commune. Il est dirigé par une femme, le docteur Lotte Schwartz qui a des idées dites avancées même en matière d'éducation des enfants. Ils y jouissent d'une grande liberté et sont associés à la gestion quotidienne de la « maison. » Les plus petits bénéficient d'enseignants détachés, les plus grands vont à l'école communale de Mainsat.

Le Masgelier est lui aussi un site isolé au centre d'un vaste domaine, à 5 km du bourg. C'est celui qui peut héberger le plus grand nombre d'enfants. Il est dirigé par M. et Mme Bloch, assistés par un encadrement relativement important. Les enfants, compte tenu de la distance, ne fréquentent pas l'école communale de Grand Bourg et bénéficient du détachement permanent d'instituteurs qui logent au château. Ils auront donc peu de contacts avec les enfants locaux.

Chabannes est plus une grande maison bourgeoise qu'un véritable château. Il n'est pas isolé mais en bordure d'un village d'agriculteurs, à environ deux kilomètres de Saint Pierre de Fursac et à une dizaine de km de La Souterraine. Les enfants fréquentent l'école du village qu'animent les sœurs Paillassou. Ils côtoient donc les enfants locaux et comme Chevrier laisse les grilles ouvertes, ils vivent pour partie

au sein de la population du village. L'école se révélant trop exigüe des classes seront ouvertes au château.

Les « maisons » de l'OSE en Creuse peuvent être qualifiées de laïques. On y respecte les croyances des enfants et on y marque les fêtes juives mais il n'y a pas de véritable enseignement religieux. Il existe, pour les enfants de familles religieuses, des « maisons de stricte observance. »

Le 3 septembre 1939, venant de Neuilly, est aussi arrivé en Creuse, aux Granges près de Crocq, c'est à dire au sud-est du département, un autre groupe d'enfants juifs confiés à « La Maison Israélite de refuge pour l'enfance. » C'est une association juive française ancienne, dirigée par un Juif Français de souche, Louis Aron, Licencié es-sciences, officier de l'armée française, ancien combattant de 14-18, Croix de guerre, Médaille militaire, Légion d'Honneur ; un notable. Elle s'occupe essentiellement de jeunes filles juives françaises, souvent des cas sociaux, enfants privées de familles ou issues de familles juives françaises pauvres ne pouvant pas assumer leur éducation. Le financement provient de dons de personnalités juives françaises fortunées. Les plus jeunes fréquenteront l'école primaire locale tandis que le refuge assure, sur place, un enseignement professionnel visant à les former à des emplois de couture, de secrétariat, etc. Ses caractéristiques sont donc très différentes de celles de l'OSE, organisation d'origine étrangère, accueillant des enfants des deux sexes, pour la plupart étrangers. A Crocq, la religion est plus présente que dans les « maisons » de l'OSE ; des rabbins, notamment le rabbin Deutsch, y viennent périodiquement.

10 mai 1940 : Fin de la « drôle de guerre. » Hitler attaque à l'ouest et très vite les populations de Hollande, de Belgique, du Nord de la France fuient vers le sud. Parmi ces réfugiés, des Juifs dont certains vont s'arrêter, avec leurs enfants, en Creuse.

Début juin 1940. Le front est enfoncé et c'est une nouvelle vague de réfugiés, inclus les habitants de la région parisienne, qui déferle vers le sud. C'est « la débâcle. » Parmi eux des Juifs avec leurs enfants, dont certains s'arrêtent en Creuse.

22 juin. L'armistice, sanctionne la défaite de la France.

10 juillet, l'Assemblée Nationale accorde « tous pouvoirs ... » au maréchal Pétain qui, le 11 s'autoproclame Chef de l'État Français. A partir d'août, les réfugiés français peuvent franchir la ligne de démarcation et rentrer chez eux. Sauf les Juifs. Quelques-uns vont tenter de se fixer librement sur place tandis que d'autres gagneront les villes où ils ont plus de chances de trouver un travail en rapport avec leurs compétences, mais les Juifs étrangers sont « assignés à résidence. » Un certain nombre d'enfants sont confiés à l'OSE.

22 juillet 1940. Le nouveau régime décide la remise en cause des naturalisations intervenues depuis 1927, dont celles de nombreux Juifs, et le 27 août il abolit le décret Marchandeaup qui interdisait les injures raciales, spécialement celles visant les Juifs.

3 octobre 1940. Loi créant le 1er « Statut des Juifs » lequel leur interdit les fonctions administratives et limite leur accès à diverses professions, notamment intellectuelles : journalisme, radio, cinéma, etc.

4 octobre 1940. Loi concernant « les ressortissants étrangers de race juive » et autorisant les Préfets à procéder à leur internement dans des camps. 17 000 seront dirigés entre octobre et décembre, vers les camps du midi notamment Gurs, le Vernet, Rivesaltes, etc.,

24 octobre. Arrivée à Gurs de 6 538 Juifs, de tous âges, expulsés d'Allemagne.

Les conditions de vie dans ces camps sont exécrables. L'OSE s'efforcera et parviendra souvent à en faire sortir les enfants. Certains sont dirigés vers la Creuse, spécialement Le Masgelier et Chabannes.

29 mars 1941. Loi créant le Commissariat général aux questions juives. (CGQJ) confié au très antisémite Xavier Vallat. Il a pour mission de contrôler la bonne mise en oeuvre du 1<sup>er</sup> statut et d'en préparer un nouveau. Pascal Plas a rappelé le rôle du commissaire régional Antignac, à Limoges.

2 juin 1941, Le second « statut » devient réalité. Il est publié au Journal Officiel du 14. Il substitue à la notion de race celle de religion et justifie un certain nombre de

textes complémentaires qui décident du recensement des Juifs en tant que tels, réduit le nombre des professions librement accessibles aux Juifs, notamment aux médecins, pharmaciens, avocats, etc., imposent un numerus clausus aux étudiants juifs et préparent « l'aryanisation » des biens juifs, en fait les spoliations.

22 juillet 1941, le Préfet de la Creuse publie un arrêté relatif au recensement des Juifs. Les déclarations « sur imprimé spécial » doivent être effectuées avant le 31 juillet.

Une loi du même jour publiée au J.O. du 26 août, « relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux Juifs » a pour objet « d'éliminer toute influence juive dans l'économie nationale. » Des familles d'enfants accueillis en Creuse en souffriront.

27 novembre 1941. Création de l'UGIF (Union Générale des Israélites de France) qui permet de mieux surveiller les conditions d'existence des Juifs de France.

L'année 1941 verra des enfants juifs émigrer, notamment vers les États-Unis. L'OSE facilitera autant que faire se peut les départs. Des enfants des « maisons » de Creuse pourront partir, notamment de Chabannes et du Masgelier. Ils seront remplacés par des enfants venant de Gurs et de Rivesaltes, mais nombre pour nombre, car le Préfet ne veut pas augmenter son contingent de Juifs et (je cite) : « Les parents ne doivent pas se prévaloir de cette autorisation pour venir par la suite résider en Creuse. »

Malgré les brimades dont ils sont victimes et des conditions de vie souvent précaires, les Juifs de zone non-occupée ne subissent pas, en 1941, comme ceux de zone occupée, les premières rafles :

- le 14 mai : 4 000 Juifs étrangers, majoritairement polonais sont arrêtés et transférés à Beaune la Rolande et Pithiviers,
- le 20 août, à Paris, ce sont à nouveau 4.000 Juifs qui sont arrêtés, majoritairement étrangers, mais inclus 1 000 français environ, tous internés à Drancy,
- en décembre, troisième rafle de notables français et étrangers.

Ces rafles justifieront le passage en zone libre d'un certain nombre de familles dont certaines se fixeront avec leurs enfants en Creuse. (Le graphique établi par M.

Leboutet, pour Solignac, présenté hier, traduit parfaitement les différentes phases de cette migration.)

La vie des enfants de l'OSE dans leurs « maisons » est en général très conviviale, même s'il est parfois des moments difficiles (on rit le jour et on pleure la nuit) : absence des familles dont ils sont souvent sans nouvelles, la dureté des temps, la faim, les vêtements et chaussures en mauvais état, mais ils bénéficient d'un encadrement attentif et compétent. A Chabannes, ils trouvent à l'école et dans la population locale au sein de laquelle ils sont immergés, un peu de chaleur humaine et forment une communauté qui perdurera au-delà des séparations.

Aux Granges, M. Aron fait, non sans difficultés, de son mieux, avec son épouse, pour nourrir et éduquer, y compris religieusement, « ses » filles. Il a même accueilli un complément, venant de Rivesaltes, confié par l'OSE. Son journal nous tient au quotidien, au courant de la pluie et du beau temps, des prix des denrées, des productions du jardin et des menus des repas de la communauté, de ses problèmes et des astuces auxquelles il doit recourir pour ses approvisionnements les plus divers, de ses difficultés avec son propriétaire, mais aussi avec les garçons locaux qui parfois s'intéressent, à ses yeux, un peu trop à ses protégées, lesquelles ne les repoussent pas avec toute la vigueur souhaitée.

Hélas, un décret paru au JO du 1<sup>er</sup> mai dissout la « Maison Israélite » et l'incorpore à l'UGIF. Le 30 juin, son bail n'ayant pas été renouvelé, il apprend qu'il va devoir partir pour Chaumont, dont les enfants de l'OSE ont été transférés dans d'autres maisons, notamment au Masgelier.

Il est désormais sous contrôle UGIF mais il supporte mal l'autorité des équipes de l'OSE qui lui demandent trop de renseignements, sur « ses » filles. Il a ses méthodes, ses astuces, sa pratique du système D, ses bonnes relations avec la mairie, les gendarmes etc., et cela, à ses yeux, ne regarde que lui. Simples exemples : A Crocq, il a d'excellentes relations avec les paysans qui préfèrent lui vendre leurs productions que les livrer aux réquisitions. A Chaumont, il « aide » le Maire, le décharge d'une partie de la « paperasse », prend en charge la distribution des tickets d'alimentation et même l'établissement des cartes d'identité ; en fonction de quoi toutes ses filles sont dotées de papiers parfaitement en règle. Il assiste

même les gendarmes et les soulage du fastidieux travail de copie sur leur registres des listes de ses pensionnaires, ce qui justifie dans son journal la mention « Je ne suis pas sûr que M. Aron (il n'utilise jamais le « je ») n'en a pas oublié » !

### **1942 : l'année terrible (en ZO et ZNO)**

1942 est, pour les Juifs et leurs enfants, l'année la plus douloureuse, celle qui connaît le plus de déportations :

- Elles sont décidées le 20 février lors de la conférence de Wannsee, qui prévoit « la solution finale », c'est à dire l'extermination de tous les Juifs d'Europe.
- Dès le printemps, des discussions s'engagent avec le gouvernement de Vichy en vue de la déportation de 100 000 Juifs de France, de 16 à 60 ans.
- Le 2 juillet, Bousquet Secrétaire général à la Police donne son accord pour l'arrestation, par la police française de 28 000 Juifs de zone occupée et de 10 000 Juifs étrangers de zone libre.
- Le 4 juillet, Laval demande aux Allemands de déporter aussi les enfants « pour ne pas séparer les familles » et satisfaction lui sera donnée.
- Les 16 et 17 juillet sont arrêtés en région parisienne 3 031 hommes, 5 802 femmes et 4 051 enfants soit un total de 12 884.

Cette rafle massive va provoquer l'exode clandestin de nombreuses familles juives vers la zone encore non-occupée. Elles seront souvent accueillies par des PV des gendarmes et sanctionnées par les tribunaux pour avoir quitté leur domicile, en zone occupée, sans autorisation des autorités administratives et franchi de même la ligne de démarcation. A compter du 5 septembre elles seront d'office internées à Nexon.

En zone non-occupée, les rafles commencent dans les camps dès le 7 août mais c'est le 26 qu'ont lieu les rafles dans les départements. En Creuse, 91 personnes sont arrêtées inclus des enfants. Trois familles au moins, dont 6 ou 7 enfants, seront libérées par le Préfet au centre de rassemblement de Boussac au motif, semble-t-il, que les pères avaient servi en 39-40 dans l'armée française. Les autres sont transférées à Nexon. 52 personnes dont 18 « enfants », (le plus jeune avait deux ans), seront déportés par les convois 26 et 27. Parmi les « enfants » de l'OSE 4 de Chabannes de plus de 16 ans et 4 de Chaumont dont deux très jeunes. 2

seulement, de Chabannes, reviendront. Ils étaient présents en 1996 mais il ne reste désormais qu'un seul survivant. Des enfants hors OSE déportés, un seul reviendra : Henri Wolf.

Le 2 septembre 1942, doivent être arrêtés en Creuse 33 enfants de l'OSE venant de Rivesaltes, appelés à rejoindre leurs parents pour être déportés avec eux : 20 du Masgelier et 13 de Chabannes. Les responsables des « maisons » ont été informés la veille par l'officier de Gendarmerie en charge de l'opération. Au Masgelier, les enfants concernés sont d'abord isolés pour éviter tout incident puis remis le lendemain soir aux gendarmes qui doivent les convoier. Deux assistantes sociales les accompagnent.

A Chabannes, Félix Chevrier a une toute autre réaction. Les plus petits, dotés d'un certificat de maladie du médecin local, sont transférés à Limoges ; les autres « s'évanouissent » dans la nature sous le contrôle de personnes de l'encadrement. Quand les gendarmes viennent les réclamer, Chevrier a des malades, ne connaît pas les enfants dont les noms, mal orthographiés, ne correspondent pas à ses listes et des absents présumés en fuite ; il ne peut donc pas satisfaire aux exigences des gendarmes. Il se trouve toutefois face à un cas de conscience : il a une lettre de parents demandant que leur fils les rejoigne. Il respectera leur vœu et ils mourront ensemble. Dans son rapport, l'officier de gendarmerie conclut : « *De l'enquête à laquelle j'ai procédé, il résulte que M. Chevrier, bien que dûment prévenu ; n'a pris aucune précaution pour éviter la fuite des enfants. Toutefois, je n'irai pas jusqu'à dire qu'il l'a favorisée.* » Question sans réponse : Pourquoi le capitaine de Gendarmerie a-t-il cru devoir apporter personnellement, la veille, les listes des enfants ? Pour les préparer comme au Masgelier ou pour faciliter leur fuite comme à Chabannes ?

Nous nous sommes longtemps interrogés sur le sort des 20 enfants du Masgelier. Serge Klarsfeld pense qu'ils ont été sauvés sur intervention de l'OSE auprès du Préfet des Pyrénées Orientales et il a sans doute raison. Il n'existe toutefois, à notre connaissance, qu'une seule certitude : un père, qui avait pu « emprunter » une blouse d'infirmier, ce qui lui permet de circuler librement, attendait sa petite fille. Il a pu la confier à une personne qu'il ne connaissait pas, puis a rejoint son épouse dans le wagon qui l'emmena à Auschwitz. La petite fille a survécu. Elle m'a raconté

certain jour, au Masgelier qu'elle avait voulu revoir, son extraordinaire odyssée. Elle doit être toujours vivante.

### **1943**

Les 13, 19 et 20 janvier arrivaient à Guéret trois trains amenant en Creuse 692 Juifs venant de l'Ariège, des Basses Pyrénées et ... du Puy de Dôme. Il s'agissait d'une part de l'évacuation, sur exigence des Allemands, de juifs : hommes, femmes et enfants, provenant de camps limitrophes de la frontière pyrénéenne, et pour ceux du Puy de Dôme de Juifs d'un département proche de Vichy. Ils furent répartis et assignés à résidence sur deux cantons du nord-ouest du département, Dun et Bonnat. Parmi les enfants : Betty Kaluski-Saville qui, avec d'autres, a participé à la création de l'association « Enfants Cachés »

Entre le 24 et le 28 février, en Creuse, désormais occupée (depuis le 11 novembre 1942) les autorités de Vichy procèdent à de nouvelles rafles et 80 Juifs, sur les 127 prévus, tous des hommes, sont à nouveau arrêtés et déportés. Aucun ne reviendra. Ce seront les dernières arrestations ordonnées par Vichy. Il y en aura toutefois, en 1943 et 1944, une trentaine d'autres, assurées par les Allemands, avec ou sans le concours de la milice. Aucun survivant.

A l'automne de 1943, suite à la capitulation italienne, et à la menace que fait peser le relais d'occupants italiens par des occupants allemands, arrive en Creuse une nouvelle organisation « La Maison Chrétienne franco-tchécoslovaque pour enfants. » Elle a été fondée à l'automne de 1940 par un intellectuel protestant tchèque, Joseph Fisera, pour accueillir des enfants d'immigrés et réfugiés de toutes nationalités et de toutes confessions. Elle s'installe à Vence dans les locaux de l'école créée par Freinet, fermée par Vichy qui a aussi arrêté et interné son fondateur (communiste.) Fisera est assisté par Georges Anderla et Max Welzer, aidé par l'américain Lowrie de l'Union chrétienne pour la jeunesse (YMCA) dont il a été avant guerre le directeur à Prague. L'OSE lui a confié des enfants sortis des camps de Gurs, Noé, Rivesaltes. A Vence, pour pallier les défaillances du ravitaillement, la petite communauté qui compte plus de cent enfants, cultive les terres appartenant à Freinet, élève des animaux, et vit pour partie en auto-consommation. Dans l'urgence, avec une complicité à la SNCF, elle embarque tout

sur des wagons : éducateurs, enfants et animaux, pour la Creuse. Pourquoi la Creuse ? Parce qu'une institutrice, sanctionnée elle aussi par Vichy, est originaire de la Creuse mais aussi parce que l'ancien Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes Maritimes, Clément Vasserot, qui est protestant et s'est intéressé à l'œuvre, vient d'en être nommé Préfet, sous l'autorité du nouveau préfet de région, Freund-Valade, lui aussi protestant et précédemment en fonction à Nice. Fisera, qui a décidément beaucoup de relations est encore aidé par l'intendant économique et même par le général président du Secours National qui, pour que la « maison » ne soit pas considérée comme institution étrangère, lui confie des enfants français de prostituées de Nice. Le voyage est une véritable aventure qui se termine, dans une vaste propriété sur la commune Saint Agnant près Crocq, dans le sud de la Creuse. Elle y sera bien accueillie, par la municipalité et la population, et y restera jusqu'à la libération.

**Entre temps**, les dirigeants de l'OSE ont pris conscience, dès le début de 1942, des risques que courent les enfants regroupés dans les « maisons », mais la solution n'est pas facile à trouver et moins encore à appliquer. Ils feront le choix préconisé par Georges Garel, en fait la dispersion des enfants au sein des populations et organisations non-juives, après les avoir « aryanisés » Commencée début 43, par les plus grands (16 ans et plus) qui sont les plus menacés, elle se prolongera tout au long de l'année. On cite toujours le rôle important des catholiques et de certains prélats, celui des protestants et de certains pasteurs, mais le colloque de Guéret a montré qu'il ne fallait pas oublier le rôle des non-croyants et de l'école laïque.

La Creuse était déjà très déchristianisée et l'accueil des enfants juifs ne posa pas problème. Dans les écoles, les enfants de l'OSE et ceux qui ne relevaient pas d'organisations, trouvèrent toujours des enseignants attentifs à leur sort, ce que traduit cette formule attribuée à l'instituteur de Saint Pierre de Fursac qui accueillait au cours supérieur, les enfants de Chabannes ayant obtenu le Certificat d'Études. « Ici, il n'y a ni Dieu ni diable, ni catholiques ni Juifs, ni Français ni Étrangers. Il n'y a que des enfants. » Les Collèges et Lycées dotés d'un internat accueillirent en Creuse de nombreux enfants Juifs « cachés » par le réseau Garel. Ce fut le cas à La Souterraine où le directeur a été reconnu « Juste » mais aussi à Bourgameuf où

le directeur du collège de garçons et la directrice du collège de filles accueillirent et protégèrent de même des enfants « cachés » de l'OSE, venant, pour partie au moins, de Montintin, au collège d'Aubusson et au Lycée de Guéret. Il y eut des enfants juifs, cachés ou seulement accueillis, dans les établissements religieux, à Guéret et à La Souterraine notamment. Ils y furent toutefois baptisés. Pour mieux les protéger mais parfois aussi « pour sauver une âme ».

Je ne saurai évoquer le réseau Garel sans souligner, avec la clairvoyance des dirigeants de l'OSE, le dévouement de celles et ceux sans qui le sauvetage des enfants n'aurait pas été possible : celles et ceux qui fournirent les faux-papiers, celles et ceux qui recherchèrent les lieux ou familles d'accueil, celles et ceux qui prirent le risque d'accueillir, celles – ce furent souvent des jeunes filles ou jeunes femmes - juives ou aryennes, qui furent le seul lien entre l'organisation et des enfants à qui ont avait dû enlever leur identité, le seul lien qui souvent les rattachait encore avec leur famille, même si celle-ci était parfois déjà exterminée.

Le départ des enfants des « maisons » justifiera la fermeture, fin 1943, de Chabannes. Le Masgelier accueillit des enfants non-juifs venant du Nord et Chaumont continua à abriter M. Aron et « ses » filles. Ces fermetures ne pourront officiellement se réaliser qu'avec la « compréhension » des autorités, spécialement préfectorales. C'est un sujet qui semble avoir été peu étudié mais il est difficile d'imaginer que des centaines d'enfants dûment répertoriés, à la fois comme étrangers et comme juifs, ont pu se « volatiliser » sans que nul ne s'en aperçoive.

A ma connaissance, hors les 3 enfants de Chabannes et les 4 de Chaumont, morts en déportation, tous les enfants juifs de l'OSE en Creuse furent sauvés. M. Aron fêtera avec fierté la libération : il n'a perdu aucune de « ses filles. » Pas d'arrestation non plus à Saint Agnant près Crocq, où les enfants sont arrivés plus tardivement.

### **Le bilan**

Pour le département de la Creuse il s'établit comme suit, étant admis que les 20 enfants du Masgelier ont bien été sauvés :

Sur environ 3000 juifs recensés en Creuse début 1943, dont environ 1 000 enfants, (par moitié environ dans les « maisons » de l'OSE) :

164 déportés soit moins de 6 %. (moyenne nationale, 25 %), dont

- 145 adultes (de plus de 16 ans) soit moins de 7 %. (moyenne nationale : 27 %)
- 19 enfants (de moins de 16 ans) soit moins de 2 %.
- 3 rescapés seulement.

Peut-on expliquer ces résultats, hélas bien douloureux, mais meilleurs que ceux de la moyenne nationale ? Quelle part revient aux mérites particuliers des Creusois ? Quelle part revient aux circonstances et quelle part appartient aux destin ? On ne le saura sans doute jamais ?

Au nombre des constats il faut en premier lieu rappeler que l'antisémitisme était surtout un phénomène urbain et qu'en zone rurale, la Creuse l'était alors à 80 %, il y avait très peu de juifs connus comme tels. Simple exemple : le maire d'une petite commune, au sud de Guéret, accueillant une famille juive étrangère assignée à résidence, lui avoue ne jamais avoir jusqu'ici vu de juifs, ... alors qu'un de ses voisins était d'origine juive. Ensuite, admettre un certain sens de l'hospitalité : Les enfants de l'OSE pour la plupart étrangers, furent bien accueillis, voire « adoptés » comme à Chabannes, par la population. M. Aron, juif français, atteste du bon accueil réservé à « ses « filles » à leur arrivée à Crocq. Henri Wolf ne manque jamais de souligner l'excellent accueil qui fut réservé à sa famille, juive étrangère, lorsqu'elle échoua, au moment de l'exode, près de Saint Hilaire le Château.

Au nombre des hypothèses on évoque parfois la déchristianisation déjà très avancée en Creuse. Il y eut quelques cas de rejet : Louis Aron et Félix Chevrier emploient le même terme pour désigner des personnes qui expriment ouvertement leur antisémitisme. : « les bigotes », ce qui renvoie à la notion de peuple déicide, laquelle n'avait pas encore disparu dans toutes les consciences catholiques. Bien qu'alors déjà très érodée, elle ne sera effacée des prières du vendredi que par le concile Vatican 2. Il ne faut cependant pas trop focaliser sur cette explication, pas plus que sur une hypothèse politique parfois avancée, la « gauche » se montrant plus fraternelle que la « droite. » Une mini-étude, menée sur des bases professionnelles, pour Chabannes, mais longtemps après les faits, n'a pas permis de mettre en relief d'incidences particulières, ni religieuses, ni politiques. Selon une formule

ultérieure bien connue, « nul n'a le monopole du cœur. » On a aussi parlé « d'humanisme athée » et de « républicanisme laïc. » Ces notions ont une connotation « anti-Vichy » qui peut être retenue dans la mesure où elle a pu, consciemment ou non, justifier une réaction positive de principe, sans doute aussi faciliter des contacts utiles, notamment administratifs, surtout dans le cas de Félix Chevrier. J'ai évoqué, à partir de juillet 43, le rôle méconnu du Préfet Vasserot, mais nous avons aussi la preuve de bonnes relations qui avaient persisté, après son départ de Creuse, entre Chevrier et le Préfet Cabouat, en fonctions à Guéret de septembre 40 à juin 41, de celles qui ont existé plus tard avec le commissaire aux RG Henry Castaing, chef de secteur du réseau Ajax, qui deviendra préfet à la Libération. Félix Chevrier avait aussi conservé beaucoup de relations personnelles qu'il a sans doute utilisées.

En complément de ces constats et hypothèses, il faut aussi, me semble-t-il, retenir de simples réflexes d'élémentaire humanité. Un enfant est un enfant et un enfant dans la peine, spécialement un petit réfugié privé des siens, - les enfants juifs sont d'abord considérés comme des enfants réfugiés - qu'il soit français ou étranger, catholique ou juif, appelle tout naturellement de la compassion.

La plupart de celles et ceux qui en Creuse ont aidé les enfants juifs ne sont plus et il est désormais impossible de les interroger sur leurs motivations ; e qui n'autorise pas à leur prêter des intentions qui n'étaient peut-être pas les leurs. Deux exemples pris hors associations. A Chambon sur Voueize, dans un petit hôtel qui héberge une famille juive, arrivent un jour les Allemands, sans doute de la Gestapo. La propriétaire comprend aussitôt, couche dans son propre lit la fillette juive et explique qu'il s'agit de sa nièce, malade. Pendant ce temps, un jeune employé place à la fenêtre de la chambre de son petit copain juif une échelle qui lui permet de s'échapper. L'une et l'autre ont pris des risques énormes. Au mieux l'arrestation et l'internement, voire la déportation et peut-être la mort. Ce sont là semble-t-il des « gestes réflexes » dans un contexte particulier. En fonction de quelles motivations ? Autre cas qui se situe près de Guéret. Une jeune femme juive réfugiée avec son bébé va régulièrement s'approvisionner à la ferme voisine en lait, œufs, légumes. Un jour, elle explique à la fermière qu'elle doit s'absenter pour quelques jours (apparemment au moment des rafles de février 43) et lui demande si elle accepterait de s'occuper de son bébé. La réponse est positive mais l'absence

plus longue que prévu. La maman revient enfin et reprend son enfant. C'est alors qu'une voisine, fait remarquer à la fermière qu'elle a pris un risque important : « Et si la mère n'était pas revenue ? » Réaction spontanée : « Et bien nous l'aurions élevé. On ne laisse pas mourir un enfant. » Autre cas qui concerne le commissaire de police de Guéret. Lors d'un hommage à Castaing, son chef de réseau, nous avons reçu d'Israël une lettre avec ce témoignage : « Claus a fourni à toute la famille des fausses cartes d'identité et des fausses cartes d'alimentation. C'est Claus qui nous a prévenus, le 3 novembre 1943 qu'il y avait des rafles [par les Allemands] à Aubusson et Felletin et que nous devons nous cacher. Le 4 novembre il emmenait toute la famille (nous étions 8) dans une camionnette à C., hameau ... Nous lui devons la vie. »

### **En guise de conclusion**

Ces propos, aujourd'hui comme hier, sont réconfortants et montrent qu'il ne faut peut-être pas désespérer de l'espèce humaine. Soixante ans ont passé. La science a progressé mais n'a pas découvert le gène du racisme et de l'antisémitisme. Sans doute parce qu'il n'existe pas.

Peut-être suffirait-il, en ces nouveaux temps, eux aussi bien douloureux, que chacun oublie ses « bonnes raisons » personnelles, ses préjugés, ses intolérances, ses passions et ses haines, fasse preuve d'un peu de cette naturelle et élémentaire humanité, pour que notre monde devienne un peu plus fraternel.

## Félix CHEVRIER (Plaque école de Fursac. 05/06/02)

Je n'ai pas connu Félix Chevrier mais les recherches, les témoignages de celles et ceux qui furent à ses côtés ou sous sa protection, l'évocation de sa personne et de sa vie par les enfants de cette école, il y deux ans, lors de la remise de la médaille des Justes, les propos d'autres enfants lorsqu'il fut, en 1996, honoré par l'UNICEF, tout ce que j'ai appris de lui fait qu'il m'est un peu familier et me porte à penser qu'il aurait été heureux et fier que cette école porte son nom.

Il n'avait pas d'enfants mais il aimait les enfants. Il n'était pas enseignant mais il était attaché à l'école, spécialement à l'école de la République, à l'école laïque. (Je rappelle que laïc signifie : « indépendant de toute confession religieuse » et non antireligieux.) Ce sont les valeurs de la laïcité qui ont fait dire aux sœurs Paillassou que les enfants juifs avaient été accueillis à l'école de Chabannes et par la population locale « hors toute considération de nationalité, de race et de religion. » Ce sont d'évidence ces mêmes valeurs qui étaient à l'origine des propos du directeur de l'école de Saint Pierre de Fursac : « Ici il n'y a ni Juifs ni catholiques, ni étrangers ni Français, il n'y a que des enfants. »

Et ce n'est certainement pas par hasard que le colloque de 1996 a souligné le rôle jusqu'alors quelque peu méconnu, voire négligé, de l'école laïque dans le sauvetage des enfants juifs. La médaille de Juste attribuée à Jean-Baptiste Robert, directeur du collège de La Souterraine en témoigne. Ses collègues de Bourganeuf et d'Aubusson, le proviseur du lycée de Guéret ont fait preuve du même courage et mériteraient une même reconnaissance posthume.

Pour Félix Chevrier, l'école était sans doute, malgré l'État Français et ses tentatives d'inféodation au régime, restée l'école de la République. Il savait, par ses activités et ses engagements humanistes, que l'école de Jules Ferry avait, au fil du temps, subi bien des assauts de la part de ceux qui en refusaient les caractéristiques fondamentales : gratuite, obligatoire, laïque. Il savait les efforts qu'il avait fallu déployer pour que tous les enfants puissent fréquenter l'école et que les filles puissent recevoir le même enseignement que les garçons ; il connaissait les difficultés surmontées dans les années 30 pour que fut acquise, entre 1928 et 1934, la gratuité de l'enseignement secondaire ; il n'ignorait rien des attaques répétées contre la laïcité, alors même que l'État républicain assurait le libre exercice de la religion, que l'article 2 de la loi du 28 mars 1982, toujours en vigueur en juillet 1940, prévoyait (je cite) « les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine en outre du

dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse en dehors des édifices scolaires. » (fin de citation) Ce que l'on nomme encore dans certains manuels d'histoire « l'anticléricalisme républicain » n'était, au sens étymologique du terme, que : « opposition à l'influence du clergé dans les affaires publiques » (définition du Petit Larousse) et non, comme on le laisse trop souvent entendre une atteinte à la religion, au spirituel.

La plaque que nous inaugurons aujourd'hui scelle l'attachement de Félix Chevrier à l'école de la République mais l'homme reste avant tout, sur cette terre creusoise, celui à qui l'OSE avait confié la responsabilité d'enfants sous sa protection, le seul directeur non-juif d'une « maison » d'enfants juifs, l'homme qui sut animer une remarquable équipe d'éducateurs, faire la liaison avec l'école et les enseignants, laisser les grilles ouvertes et permettre aux enfants de vivre au sein de la population locale qui, dans une certaine mesure, les adopta puis les protégea dans les moments difficiles, permettre que se tissent des liens de fraternité entre des enfants juifs, pour la plupart étrangers, et des enfants creusois qui n'avaient jamais vu de Juifs ni d'étrangers.

Félix Chevrier fut aussi, et peut-être surtout, le responsable qui mit tout son cœur, toute son énergie, tout son courage, dans la protection et le sauvetage des enfants qui lui étaient confiés. Pris de court dans la nuit du 25 au 26 août 1942, en un temps où la Creuse n'était pas encore occupée, par une rafle organisée avec un luxe extraordinaire de précautions que rappelait en 1996 l'historien Jean Michaud, il parvint ensuite à sauver tous ses protégés, ne laissant partir que Rolf Rothschild, réclamé par ses parents, ce qui dut lui poser un bien douloureux problème de conscience.

C'est le 1<sup>er</sup> septembre 1942 qu'il fit preuve d'un exceptionnel sang-froid, d'imagination et d'audace, de courage aussi car il aurait fort bien pu être arrêté et déporté pour n'avoir livré aucun des 11 enfants que l'on voulait emmener, en fait des enfants sortis de l'enfer de Rivesaltes par l'OSE, transférés à Chabannes, rappelés pour être déportés avec leurs parents. Jean Michaud a évoqué les faits. Je vais vous donner les noms de ces enfants et pour chacun d'eux le subterfuge utilisé par Félix Chevrier (dans l'ordre du P.V. de gendarmerie) :

Lévy Isaac, parti en Amérique le 20 avril 1942. Il avait quitté Chabannes à cet effet.

Lévy Emilie, inconnue selon Chevrier. Erreur de prénom. Il avait un garçon prénommé Emile.

Wertgeimer Helmut, inconnu pour Chevrier. Arrivé initialement au Masgelier. Transféré ? Caché ??

Oppenheimer Herbert, inconnu pour Chevrier. Erreur d'orthographe. Il avait Odenheimer Herbert.

Sandmann Ruth, absente, transférée, avec complicité médicale, à Limoges.

Heymann Ruth, absente, transférée avec complicité médicale, (le médecin de Fursac), à Limoges.

Ulmann Ema, en fuite. Fuite organisée par Chevrier.  
Lang Milton, en fuite. Fuite organisée par Chevrier.  
Zloczower Adélaïde, en fuite. Fuite organisée par Chevrier.  
Maier Ludwig, en fuite. Fuite organisée par Chevrier.  
Lang Manfred, en fuite. Fuite organisée par Chevrier.

Dans son rapport, le capitaine commandant la section de gendarmerie écrit : « De l'enquête à laquelle j'ai procédé il résulte que M. Chevrier, bien que prévenu, n'a pris aucune précaution pour empêcher la fuite des enfants. Toutefois, je n'ai recueilli aucune preuve qui me permette d'écrire qu'il l'a favorisée » et ajoute ; « Si à Chabannes, les mêmes précautions avaient été prises qu'au château du Masgelier, tous les enfants auraient été présents lors du passage des gendarmes. » On ne peut être plus clair. Difficile d'imaginer plus bel hommage à l'homme qui a eu le courage du refus.

Ultérieurement, en d'autres circonstances et après occupation de la zone sud par les Allemands, Félix Chevrier agira avec la même tranquille détermination, aidé dans cette tâche par son équipe, par les enseignants, par la population locale, parfois même par des enfants lorsqu'il s'agira de protéger la fuite d'un de leurs professeurs et, en 1943, les enfants de Chabannes pourront être dispersés par l'OSE, plus précisément par le réseau Garel, cachés dans des établissements scolaires laïcs et religieux, dans des familles d'accueil non-juives, parfois évacués vers la Suisse ou l'Espagne.

Les sœurs Paillassou, institutrices à Chabannes ont été reconnues « Justes ». Félix Chevrier de même, plus récemment. La seule école subsistant à Fursac porte désormais son nom. Il en serait sans doute d'autant plus fier qu'elle est, m'a-t-on dit, exemplaire qualité de la formation qu'elle dispense, spécialement par son ouverture à la modernité.

De la période évoquée, du rôle de Félix Chevrier, de l'école, de la population locale et évidemment de l'OSE, il faut se souvenir, comme nous y appelle cette plaque, mais nulle mémoire ne peut oublier les drames des enfants, déracinés, souvent orphelins avant même leur arrivée ou devenus orphelins du fait des décisions d'un gouvernement se disant français ; je rappelle que les 19 enfants juifs déportés de Creuse, le furent tous avant occupation de la zone dite libre.

Il n'en demeure pas moins que Chabannes fut un centre exceptionnel de fraternité humaine. En un temps où notre monde a tant besoin de fraternité, j'appelle une fois encore à la nécessaire sauvegarde et à l'indispensable pérennisation du site.